

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

PROCEDURE ADAPTEE

MAITRE D'OUVRAGE



Mairie du FAOU
Place aux Foires
29590 Le Faou

Tél. 02 98 81 90 44

Fax 02 98 81 08 03

Courriel : accueil@mairielefaou.fr

OBJET DU MARCHE

REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE RUMENGOL

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : 01/2019

Date et heure limites de remise des candidatures :
15/07/2019 à 12 heures

Date et heure limites de remise des offres :
06/09/2019 – 12 heures (date prévisionnelle)

AE.1 Maîtrise D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage

Adresse

Commune de LE FAOU
Place aux foires
29590 Le Faou
212 900 534 000 18 – APE 84.11.Z
Monsieur Marc PASQUALINI, maire

Personne habilitée à signer le marché

AE.2 CONTRACTANT(S)

Le, contractant unique, soussigné :

- M/Mme
- La société

	Contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	Dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

Les, cocontractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

- conjoints (cf. grille de répartition des prestations annexée)
- Solidaires, les unes des autres,

Et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'œuvre".

1^{er} cotraitant :

- M/Mme
- La société

	Contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	Dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

2^e cotraitant :

- M/Mme
- La société

	Contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	Dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

3^e cotraitant :

- M/Mme
- La société

	Contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	Dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

Le maître d'œuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :

..... dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est :

- conjoint
- Solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles R2143-3 et suivants du code de la commande publique,

AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

AE.3 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération ci-dessous :

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie « infrastructures».

Le maître d'ouvrage envisage, conformément au programme et à l'enveloppe prévisionnelle ci-annexés, une opération ayant pour objet « Réaménagement de la traversée de bourg de Rumengol (appartenant à la Commune de LE FAOU)».

CONTENU DE LA MISSION

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis à l'article AP 6 du CCAP et dans le CCTP.

DÉLAIS D'EXÉCUTION

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 12 mois pour la tranche ferme, à compter de la date de réunion de démarrage qui se tiendra dans les 15 jours qui suivent la notification du marché.

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes préliminaires – EP		semaines
Etudes d'avant-projet - AVP		semaines
Etudes de projet – PRO		semaines
Dossier de consultation des entreprises		semaines
Assistance contrat de travaux – ACT		semaines
VISA		Semaines
Assistance aux opérations de réception (AOR) :		Semaines
- Délai de remise du DOE		

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7 4.1 du CCAP.

AE.4 OFFRE DE PRIX

Conditions générales de l'offre de prix :

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois précédent le mois de remise des offres, dit mois zéro (m0) du marché de maîtrise d'œuvre

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'Ouvrage affectée aux travaux est fixée à :

- 600 000 euros HT

Forfait provisoire de rémunération :

Il est fixé à € HT soit% taux de rémunération

..... € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de %

Soit euros TTC.
(En toutes lettres)

Compléter l'annexe 1 : répartition des honoraires par co-traitant.

Forfait définitif de rémunération :

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article AP 8.3 du CCAP.

Répartition du forfait de rémunération par élément de mission

Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	% de la mission
Etudes préalables	
Etudes d'avant-projet	
Etudes de projet	
Assistance à la passation des contrats de travaux	
Visa	
Direction de l'exécution des contrats de travaux	
Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier (OPC)	
Assistance aux opérations de réception	

AE.5 PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

2^{ème} cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

3^{ème} cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
-----------	--------	---------	--------------	-----

IBAN :				
BIC				

Ordonnateur M le Maire du Faou

Comptable assignataire des paiements M. le Trésorier payeur de Crozon
Adresse :
Centre des Finances Publiques de Crozon
22, rue Yves Le Gallo
BP4
29160 CROZON

Personne habilitée à donner les renseignements prévus au Code de la Commande Publique :

Monsieur le maire du FAOU

Cadre réservé à la mention d'exemplaire unique en vue du NANTISSEMENT ou de la CESSION DE CRÉANCE

AE.6 ASSURANCES

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Compagnie d'assurance N° de police

2. cotraitant :

Compagnie d'assurance N° de police

3. cotraitant :

Compagnie d'assurance N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent contrat.

Fait en un seul original

A, le Vu pour valoir acceptation de la présente offre,

Fait au FAOU, le

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signature du candidat
(Nom, prénom, qualité du signataire, cachet éventuel)

Marc PASQUALINI
Maire du FAOU

